



PRIX ET BOURSES



LA SOCIÉTÉ DES OBSTÉTRICIEUS
ET GYNÉCOLOGUES DU CANADA

THE SOCIETY OF OBSTETRICIANS
AND GYNAECOLOGISTS OF CANADA

780 promenade Echo Drive, Ottawa, Ontario K1S 5R7
Tel/Tél.: (800) 561-2416 or/ou (613) 730-4192
Fax/Télé.: (613) 730-4314 www.sogc.org

PRIX ET BOURSES

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada facilite la formation continue de ses membres en leur offrant de l'aide financière dans le cadre de programmes scientifiques et pédagogiques divers. La SOGC décerne également de nombreux prix et bourses en reconnaissance des généreuses contributions offertes par ses membres sur le plan professionnel.

Des demandes détaillées peuvent être obtenues auprès du bureau national de la SOGC ou à partir de son site Web selon les descriptions des différents prix et bourses.

Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou 1 (800) 561-2416
Téléc.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

Publié en octobre 2005 par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Prix du président..... | 5 |
| Prix du membre honoraire | 5 |
| Prix de reconnaissance..... | 6 |
| Prix de réalisations régionales de la SOGC | 6 |
| Prix de bénévolat du Programme international pour la santé des femmes | 7 |
| Bourses de recherche annuelles de la Fondation canadienne de la santé des femmes..... | 7 |
| Prix annuel du résident-chercheur de la Fondation canadienne de la santé des femmes | 8 |
| Prix du membre débutant SOGC/CNGOF..... | 8 |
| Prix pour les résumés | 9 |
| Conférencier Cannell..... | 9 |
| Bourse du millénaire pour les médecins oeuvrant au sein de la communauté..... | 10 |
| Bourse du millénaire pour les médecins oeuvrant en milieu universitaire ou hospitalier..... | 10 |
| Bourse du millénaire pour les infirmières et les sages-femmes..... | 11 |
| Prix de bénévolat SOGC en développement international | 11 |
| Bourse de cours facultatifs pour membres débutants – Santé des femmes à l'échelle internationale .. | 12 |
| Bourses de cours facultatifs destinées aux membres débutants | 13 |
| Prix d'excellence de la SOGC/FCSF en journalisme portant sur la santé des femmes..... | 13 |
| RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 14 |



PRIX DU PRÉSIDENT

Objectif

La SOGC aimerait rendre hommage à un médecin canadien remarquable pour la contribution s'inspirant le mieux des objectifs de la Société. Le récipiendaire du prix doit pratiquer la médecine depuis un bon nombre d'années et avoir démontré des qualités de chef de file à l'échelle nationale ou internationale, ou aux deux.

Description

Le Prix du président représente la plus haute distinction accordée à un membre pour la qualité exceptionnelle de ses contributions, son dévouement à l'égard de la santé des femmes et son soutien continu vis-à-vis la spécialité et à la SOGC.

Prix

Ce prestigieux prix est décerné dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle et est médiatisé à l'échelle nationale. Le nom du lauréat est inscrit sur une plaque au bureau national de la Société. Le récipiendaire recevra également un prix de 1 000 \$.

Le président présente une nomination qui fera l'objet d'une discussion parmi les membres du comité Exécutif de la SOGC et qui est approuvée par ceux-ci au cours de sa séance d'hiver.

Admissibilité

- Obstétriciens et gynécologues membres en bonne et due forme de la SOGC;
- Membres actuels ou anciens membres d'un comité ou du Conseil;
- Membres ayant contribué de façon significative pendant une période appréciable à des projets et des programmes de la SOGC à l'échelle nationale et internationale;
- Membres qui font activement la promotion de la SOGC et de la santé des femmes;
- Membres reconnus en tant que chefs de file dans les domaines de l'obstétrique ou de la gynécologie, ou dans une sous-spécialité.

Plan de communication

Le récipiendaire de ce prix devra soumettre une biographie d'une page, une photo électronique ainsi qu'une copie de son discours de remerciement. En plus d'être distribués à grande échelle partout au Canada dans des revues médicales, comme le Medical Post et L'Actualité médicale, ces documents seront envoyés à tous les journaux nationaux importants dans le cadre d'un communiqué de presse. La remise de ce prix sera tout particulièrement soulignée dans les journaux régionaux de la province de résidence du récipiendaire.

Avantages pour le récipiendaire du prix

Le récipiendaire du prix recevra l'inscription gratuite à toute réunion régionale de la SOGC (sauf à la FMCI) pour

une période d'un an, soit de juin à mai. Le récipiendaire aura également l'occasion de faire une présentation à trois des réunions régionales (sauf à la FMCI) au cours de l'année de sa nomination. Il présentera un sujet de son choix sur un enjeu relatif à la santé des femmes. Cette conférence sera intitulée la « conférence du récipiendaire du Prix du président ». Les frais de transport et d'hébergement aux fins de présentation aux trois réunions régionales de son choix lui seront remboursés. Par ailleurs, les frais pour deux nuits d'hébergement et pour le transport en classe économique, ainsi que les frais d'inscription encourus par sa participation à l'ACA, au cours de laquelle le récipiendaire se verra remettre le prix, seront déboursés par la SOGC.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Le président peut soumettre une nomination au plus tard le 15 février de chaque année.

Nomination et sélection

La nomination est proposée par le président en poste et est approuvée dans le cadre des réunions de l'Exécutif et du Conseil durant l'hiver.

Pour plus de renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX DU MEMBRE HONORAIRE

Description

Prix de mérite décerné à un membre dont l'excellence des réalisations reflète les objectifs de la SOGC.

Prix

Une plaque est remise au cours du souper du Conseil de juin. Les membres honoraires sont exemptés des frais d'adhésion, mais ont droit à tous les privilèges et avantages offerts par la SOGC.

Admissibilité

- Professionnels ayant contribué de façon significative à la cause de la santé des femmes tant à l'échelle nationale qu'internationale;
- Professionnels qui appuient les objectifs de la SOGC, ainsi que ses projets et ses programmes;
- Professionnels qui ne sont pas présentement membres de la SOGC.



Plan de communication

Le récipiendaire de ce prix devra soumettre une biographie d'une page et une photo électronique. Le nom du récipiendaire du prix sera dévoilé dans un communiqué de presse ainsi que dans le Communiqué de la SOGC.

Avantages pour le récipiendaire du prix

Le récipiendaire du prix obtiendra l'inscription gratuite à l'assemblée clinique annuelle où il se verra remettre le prix.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Les membres de l'exécutif et du Conseil peuvent soumettre des nominations au plus tard jusqu'au 15 février de chaque année.

Nomination et sélection

Les membres honoraires sont mis en nomination par l'Exécutif et le Conseil de la Société, et ces nominations sont approuvées dans le cadre des assemblées annuelles d'hiver.

Pour plus de renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX DE RECONNAISSANCE

Description

Ces prix sont décernés aux membres qui participent aux différents comités de la SOGC, y compris au Conseil. Ils soulignent l'importance de la participation des membres dans la réussite de la Société.

Prix

Des prix non monétaires sont décernés aux lauréats.

Admissibilité

- Membres en bonne et due forme de la SOGC;
- Membres participant à au moins une des catégories ci-dessous.

Catégories

- **Conseil** : Une plaque est remise chaque année aux membres sortants du Conseil au cours du souper du Conseil en juin. Les lauréats seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle (ACA).

- **Présidents et coprésidents de comité** : Une plaque est remise aux présidents et aux coprésidents dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'ACA.
- **Membres de comité** : Les membres de comité sortants reçoivent un certificat de reconnaissance pour leur participation aux comités de la SOGC.
- **Président sortant de la SOGC** : Une plaque est remise au président sortant au cours du souper du Conseil de juin. Une épinglette et un maillet en cristal lui seront remis dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'ACA.

Nomination et sélection

Les membres sont automatiquement reconnus par la SOGC pour leur participation, compte tenu du rôle qu'ils ont joué au sein des comités.

Pour plus de renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX DE RÉALISATIONS RÉGIONALES DE LA SOGC

Description

Le prix de réalisations régionales de la SOGC reconnaît l'excellence des membres qui agissent à titre de bénévoles à l'échelle locale, régionale ou provinciale dans le domaine de la santé des femmes.

Prix

Une plaque est remise à un lauréat de chacune des régions (Centre, Atlantique, Ouest, Ontario et Québec) dans le cadre de remise des prix de l'ACA.

Admissibilité

- Toutes les catégories de membres de la SOGC;
- Membres qui ont contribué de façon significative à faire connaître les enjeux liés à la santé des femmes dans leur communauté ou leur province par l'entremise de l'éducation, de la pratique ou de l'action communautaire;
- Membres actifs au sein de la communauté;
- Les contributions des membres reflètent les objectifs de la SOGC;
- Les membres font la promotion de la SOGC.

Plan de communication

Les noms des récipiendaires de ce prix seront dévoilés dans un communiqué de presse et dans le Communiqué de la SOGC. La remise de ces prix sera tout particulièrement soulignée dans les journaux régionaux de la province de résidence des récipiendaires.

Avantages au récipiendaire du prix

Les récipiendaires de ce prix obtiendront l'inscription gratuite à l'assemblée clinique annuelle où ils seront reconnus. Ils recevront 500 \$ pour compenser les dépenses encourues par l'acceptation de ce prix.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Chaque comité régional peut effectuer une nomination au plus tard le 15 février de chaque année.

Nomination et sélection

Les lauréats sont choisis par leurs comités régionaux respectifs et leur nomination est approuvée dans le cadre des assemblées annuelles de l'exécutif et du Conseil d'hiver.

Pour plus de renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX DE BÉNÉVOLAT DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Description

Ce prix reconnaît l'engagement exceptionnel et l'excellence d'un bénévole de la SOGC en ce qui a trait au partage de ses connaissances, de son savoir-faire et de son expérience dans le cadre des nombreuses initiatives du Programme international pour la santé des femmes dans des milieux dont les ressources sont restreintes.

Prix

Une plaque est remise chaque année au cours du Colloque sur la santé des femmes à l'échelle internationale, qui se déroule dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle de la SOGC.

Admissibilité

- Membres de la SOGC (toutes les catégories);
- Membres ayant contribué de façon significative à la santé des femmes à l'échelle internationale;
- Membres ayant pris part aux différents projets du Programme international pour la santé des femmes de la SOGC.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Le 15 février à chaque année.

Nomination et sélection

Les nominations sont étudiées et la sélection est effectuée par le comité international sur la santé des femmes, avant d'être approuvées dans le cadre des assemblées de l'Exécutif et du Conseil durant l'hiver.

Pour plus de renseignements

Division de la santé des femmes à l'échelle internationale
- Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

BOURSES DE RECHERCHE ANNUELLES DE LA FONDATION CANADIENNE DE LA SANTÉ DES FEMMES

Description

La Fondation canadienne de la santé des femmes s'est donnée pour mission de recueillir des fonds pour la recherche dans le domaine de la santé des femmes afin de s'assurer que les intérêts et les préoccupations des femmes sont représentés dans le secteur de la recherche médicale ainsi que dans la quête de connaissances scientifiques. Un concours annuel est organisé en vue de satisfaire les objectifs de cette mission.

Bourse

La valeur de la bourse varie d'une année à l'autre. Le site Web de la Fondation donne des renseignements sur les directives liées à la sélection et aux bourses offertes. Une plaque est remise dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle de la SOGC.



Admissibilité

- Les candidats doivent être affiliés à une université canadienne ou un établissement de santé canadien, en mesure d'effectuer un examen déontologique conforme aux normes canadiennes.
- Les projets de recherche doivent être directement liés à la santé des femmes.

Date limite pour le dépôt de la demande

La date limite est la première semaine de février. Rendez-vous sur le site Web de la Fondation canadienne de la santé des femmes pour une mise à jour à ce sujet.

Sélection

Les demandes sont étudiées par des pairs choisis par le comité des bourses de la Fondation canadienne de la santé des femmes. La bourse est attribuée au candidat ayant obtenu la note la plus élevée.

Pour plus de renseignements

Fondation canadienne de la santé des femmes
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192
ou sans frais au 1 (800) 561-2416, poste 238
Télé. : (613) 730-4314
Courriel : kmacgowan@sogc.com Site Web : www.cfwh.org

PRIX ANNUEL DU RÉSIDENT-CHERCHEUR DE LA FONDATION CANADIENNE DE LA SANTÉ DES FEMMES

Description

La Fondation canadienne de la santé des femmes reconnaît l'importance d'encourager les recherches effectuées par les jeunes chercheurs en offrant le Prix annuel du résident-chercheur. Cette bourse est attribuée au meilleur projet de recherche dans le domaine de la santé des femmes.

Prix

Chaque bourse est d'une valeur de 500 \$. Cette bourse annuelle est remise à un chercheur-résident de chacun des 16 hôpitaux d'enseignement universitaires.

Admissibilité

Ce prix est destiné aux résidents-chercheurs dont les recherches sont axées sur tous les aspects de la santé des femmes.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Communiquez avec le président du département de l'université pour connaître la date limite du dépôt de la nomination.

Sélection

Les lauréats sont choisis par leur département. Une fois le choix effectué, le président du département doit soumettre le nom du candidat avant le 30 juin de l'année académique visée.

Pour plus de renseignements

Fondation canadienne de la santé des femmes
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192
ou sans frais au 1 (800) 561-2416, poste 238
Télé. : (613) 730-4314
Courriel : kmacgowan@sogc.com Site Web : www.cfwh.org

PRIX DU MEMBRE DÉBUTANT SOGC/ CNGOF

Description

Cette bourse est remise à un membre débutant de la SOGC pour sa participation au programme des résumés de l'assemblée clinique annuelle (ACA). Le gagnant se voit offrir la chance de participer à un programme d'échange entre la SOGC et le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) en prenant part à l'assemblée clinique annuelle du Collège. Cette bourse permet également à un résident français de participer à l'ACA de la SOGC.

Bourse

La Prix du membre débutant SOGC/CNGOF consiste en un voyage subventionné pour participer à l'assemblée clinique annuelle du Collège national des gynécologues et obstétriciens français en France. La SOGC assume les frais de vol en classe économie, un maximum de 200 \$ pour les déplacements en taxi et un repas par jour pendant 6 jours. Le CNGOF assume les frais d'hébergement et les frais d'inscription.

Deux autres candidats seront choisis au cas où le gagnant ne serait pas en mesure de participer à l'assemblée clinique annuelle du CNGOF.

Admissibilité

- Membres débutants en bonne et due forme de la SOGC
- Les candidats doivent prendre part au programme des résumés ou aux présentations sur papier ou par affiches dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle

Les candidats doivent faire preuve des qualités suivantes :

- Être clairs et bien organisés;
- Démontrer une connaissance approfondie du sujet;
- Être en mesure de répondre aux questions;
- Faire une bonne utilisation des outils de communication (auxiliaires visuels, etc.);
- Livrer le contenu de la présentation dans les délais voulus

Date limite pour le dépôt de la demande

Tel qu'indiqué dans la liste des dates pour le dépôt des résumés.

Sélection

Le gagnant sera choisi pendant la période de délibération du programme des résumés et sera annoncé au cours de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

Pour plus de renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX POUR LES RÉSUMÉS

Description

Le Prix pour les résumés est décerné aux meilleures présentations orales et par affiches effectuées dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle (ACA).

Prix

Les lauréats reçoivent un certificat et un prix en argent. La valeur du prix en argent varie entre 750 \$ et 1 500 \$ selon la catégorie. Les catégories comprennent les présentations par affiches et sur papier en obstétrique et en gynécologie, les présentations effectuées par les membres débutants en obstétrique et en gynécologie, Posez une colle au professeur et la santé des femmes à l'échelle internationale.

Admissibilité

- Membres en bonne et due forme de la SOGC, de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec (AOGQ), de la Société des gynécologues oncologues du Canada (GOC), de la Société canadienne des colposcopistes (SCC), de la Société canadienne d'urogynécologie et de chirurgie reconstructive du périnée (SCUCRP) et de la Société d'endoscopie gynécologique du Canada (SEGC);
- Membres inscrits à l'assemblée clinique annuelle (frais d'inscription payés);
- Membres qui se conforment aux directives de dépôt.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Tel qu'indiqué dans la liste des dates de dépôt pour les présentations sur papier et par affiches et pour les résumés.

Sélection

L'évaluation et la sélection sont effectuée sur place par le comité de planification scientifique de l'ACA.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des résumés - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

CONFÉRENCIER CANNELL

Description

La Fondation canadienne de la santé des femmes commandite la conférence Cannell annuelle en l'honneur du Dr Douglas E. Cannell, en témoignage de ses importantes contributions aux domaines de l'obstétrique et de la gynécologie. La conférence Cannell se déroule dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle.

Prix

Le conférencier invité reçoit un prix honoraire de 1 000 \$ ainsi qu'une plaque. Le nom du lauréat figure également sur une plaque au bureau national de la SOGC.

Admissibilité

Offert à tout conférencier à l'échelle mondiale qui a contribué de façon importante au domaine de la santé des femmes.

Date limite pour le dépôt de la nomination

Sans objet.

Nomination et sélection

Le conférencier est choisi par le comité sur la conférence Cannell en septembre chaque année.

Pour plus de renseignements

Fondation canadienne de la santé des femmes
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192
ou sans frais au 1 (800) 561-2416, poste 238
Télec.: (613) 730-4314
Courriel : kmacgowan@sogc.com Site Web : www.cfwh.org



BOURSE DU MILLÉNAIRE POUR LES MÉDECINS OEUVRANT AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

Description

L'objectif de ce stage clinique est d'appuyer financièrement les médecins oeuvrant au sein de communautés qui aimeraient recevoir une formation répondant davantage à leurs besoins d'apprentissage et à ceux de leur communauté. Le perfectionnement professionnel clinique peut comprendre, entre autres, l'acquisition de connaissances ou de compétences techniques; un intérêt dans les secteurs de l'obstétrique et de la gynécologie et(ou) de la santé sexuelle et génésique. Le stage de formation permet au candidat de profiter d'une expérience active, pratique et individualisée, liée à des objectifs d'apprentissage clairement définis.

Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG), dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

Bourse

La bourse s'élève à 7 500 \$ pour 4 semaines, et peut aller jusqu'à un maximum de 15 000 \$ pour huit semaines, ou être calculée de façon proportionnelle à la durée du stage. De plus, un montant de 1 000 \$ sera attribué à l'institution hôte afin de couvrir les dépenses administratives. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

Admissibilité

- Les candidats doivent être obstétricien-gynécologue ou médecin associé membre en bonne et due forme de la SOGC au moment de la demande.
- La préférence est accordée aux membres qui pratiquent depuis au moins cinq ans.
- Les candidats doivent indiquer s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins du stage de formation.
- L'activité d'apprentissage consiste en une courte période (jusqu'à 8 semaines) de mise à jour clinique.

Nota : Ne s'applique pas aux médecins qui ne sont pas affiliés à temps plein à une université ou à un hôpital.

Date limite pour le dépôt de la demande

Hiver : le 15 février / Automne : le 15 novembre

Sélection

Le comité de sélection est composé des cinq présidents de comité régionaux. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation et les avantages pour le médecin et sa communauté.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des bourses du millénaire - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

BOURSE DU MILLÉNAIRE POUR LES MÉDECINS OEUVRANT EN MILIEU UNIVERSITAIRE OU HOSPITALIER

Description

L'objectif de ce stage clinique est d'appuyer les médecins qui travaillent présentement à plein temps au sein d'une faculté et qui souhaitent améliorer leur expérience en recherche ou en chirurgie clinique en visitant un centre reconnu pour son excellence dans leur domaine de prédilection. Le perfectionnement professionnel est offert dans le centre que le médecin souhaite visiter, lui permettant de profiter d'une expérience active, pratique et individualisée, liée à des objectifs d'apprentissage clairement définis.

Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG), dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

Bourse

Les lauréats reçoivent 4 000 \$ pour leur stage clinique. De plus, un montant de 1 000 \$ sera attribué à l'institution hôte afin de couvrir les dépenses administratives. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

Admissibilité

- Les candidats doivent être obstétricien-gynécologue membre en bonne et due forme de la SOGC au moment de la demande et être membre à plein temps de la faculté de médecine d'une université ou d'un hôpital canadien.
- La préférence est accordée aux membres qui pratiquent depuis au moins cinq ans.
- Les candidats doivent indiquer s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins du stage de formation.
- L'activité d'apprentissage consiste en une courte période (4 à 8 semaines) de mise à jour clinique.

Date limite pour le dépôt de la demande

Le 15 février.

Sélection

Le comité de sélection est composé de représentants de la SOGC et de l'APOG. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation et les avantages pour le médecin et sa communauté.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des bourses du millénaire - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télé.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

BOURSE DU MILLÉNAIRE POUR LES INFIRMIÈRES ET LES SAGES-FEMMES

Description

L'objectif de ce stage clinique est d'appuyer financièrement les infirmières et les sages-femmes membres de la SOGC qui aimeraient recevoir une formation répondant davantage à leurs besoins d'apprentissage et à ceux de leur communauté. Cette occasion de perfectionnement professionnel clinique peut comprendre, entre autres, l'acquisition de connaissances ou de compétences techniques dans les secteurs de l'obstétrique et de la gynécologie et/ou de la santé sexuelle et génésique.

Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG), dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

Bourse

Les lauréats reçoivent 3 000 \$ pour leur stage clinique. De plus, un montant de 1 000 \$ sera attribué à l'institution hôte afin de couvrir les dépenses administratives. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

Admissibilité

- Les candidats doivent être infirmière ou sage-femme membre en bonne et due forme de la SOGC au moment de la demande.
- Les candidats doivent indiquer s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins du stage de formation.
- L'activité d'apprentissage consiste en une courte période (jusqu'à 8 semaines) de mise à jour clinique.

Date limite pour le dépôt de la demande

Le 15 février.

Sélection

Le comité de sélection est composé de membres des comités consultatifs des infirmières et des sages-femmes. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation et les avantages pour le lauréat et sa communauté.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des bourses du millénaire - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél.: (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télé.: (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX DE BÉNÉVOLAT SOGC EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Description

L'objectif de cette bourse est d'aider les obstétriciens-gynécologues membres de la SOGC qui souhaitent travailler bénévolement dans le domaine de l'obstétrique-gynécologie clinique dans des pays en développement.

L'activité de bénévolat prend la forme d'une expérience de travail pratique et active, liée à des objectifs médicaux ou de santé communautaire dans un pays en développement. La bourse est offerte aux médecins qui désirent travailler bénévolement dans un milieu clinique ou de santé communautaire dans des pays en développement. Un soutien additionnel, sous forme de bourse ou d'honoraires minimes et d'une allocation quotidienne symbolique visant à assumer les coûts liés à l'hébergement et au transport, est permis dans le cadre de cette bourse.

Bourse

Le lauréat reçoit 3 750 \$ pour une période de six mois; ce montant peut aller jusqu'à 15 000 \$ pour deux périodes consécutives d'un an (le montant est calculé en fonction de la durée du stage). La bourse est offerte pour permettre au candidat de payer les frais de transport et d'hébergement pendant son séjour à l'extérieur du Canada. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.



Admissibilité

- Obstétriciens-gynécologues membres en bonne et due forme de la SOGC au moment de la demande;
- Obstétriciens-gynécologues autorisés à pratiquer au Canada;
- Activité de bénévolat au sein d'un hôpital, d'une institution ou d'un organisme non gouvernemental d'un pays en développement;
- L'activité de bénévolat doit s'effectuer de façon continue ou en blocs de six mois, jusqu'à un maximum de 24 mois consécutifs;
- Les candidats doivent indiquer s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins de l'activité de bénévolat.

Nota : La bourse n'est pas conçue pour les activités d'apprentissage de perfectionnement professionnel permanent; elle n'est pas conçue non plus pour servir de complément à un programme d'échange dans le cadre duquel le médecin reçoit une rémunération au Canada. Les étudiants et les résidents ne sont pas admissibles.

Date limite pour le dépôt de la demande

Hiver : le 15 février / Automne : le 15 novembre

Sélection

Les candidatures sont étudiées par le comité international sur la santé des femmes. Le lauréat est choisi selon le mérite global de l'activité de bénévolat et les avantages pour le médecin et la communauté hôte.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des bourses du millénaire
Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

BOURSE DE COURS FACULTATIFS POUR MEMBRES DÉBUTANTS – SANTÉ DES FEMMES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Description

L'objectif de cette bourse est d'aider les résidents qui souhaitent suivre une formation facultative dans le domaine de la santé des femmes à l'échelle internationale. Les

objectifs généraux de cette formation sont de permettre aux résidents intéressés d'acquérir une meilleure compréhension des questions liées à la santé des femmes et de la pratique de l'obstétrique et de la gynécologie dans les pays en développement, ainsi qu'une meilleure appréciation du travail effectué par les professionnels de la santé de ces pays. Cette formation facultative devrait procurer au lauréat une expérience pratique, active et individualisée dans un pays en développement, liée à des objectifs d'apprentissage clairement définis.

Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG), dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

Bourse

Le lauréat reçoit 4 000 \$ et l'établissement médical hôte du pays en développement reçoit 1 000 \$ CA. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

Admissibilité

- Les candidats doivent être membre débutant en bonne et due forme de la SOGC au moment de la demande;
- Les candidats doivent être inscrits à un programme de résidence au Canada;
- Les candidats doivent indiquer s'ils ont fait une demande pour plus qu'une bourse;
- Le stage de formation doit s'effectuer dans un milieu clinique d'un pays en développement dans l'année suivant l'attribution de la bourse;
- L'activité d'apprentissage prend la forme d'une courte période (2 à 4 mois) de mise à jour clinique.

Date limite pour le dépôt de la demande

Hiver : le 15 février / Automne : le 15 novembre

Sélection

Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation et les avantages pour le médecin et sa communauté.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des bourses destinées aux membres débutants - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

BOURSES DE COURS FACULTATIFS DESTINÉES AUX MEMBRES DÉBUTANTS

Description

L'objectif des bourses de cours facultatifs destinées aux membres débutants est d'aider les membres débutants qui souhaitent suivre une formation facultative en obstétrique et en gynécologie pendant leur résidence.

Bourse

Un éventail de bourses, variant entre 2 500 \$ et 3 000 \$, est offert aux meilleures demandes de stage clinique en vue de permettre aux candidats d'assumer les coûts liés à la participation à un programme facultatif. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

L'attribution des bourses dépend de la disponibilité du financement destiné aux bourses d'études sans restrictions.

Admissibilité

- Les candidats doivent être membre débutant en bonne et due forme de la SOGC au moment de la demande;
- Les candidats doivent être inscrits à un programme de résidence au Canada;
- La formation facultative doit être offerte au Canada, à moins que le programme choisi n'y soit pas offert;
- La formation doit être d'une durée d'au moins quatre semaines;
- Les candidats doivent indiquer s'ils ont fait une demande pour plus qu'une bourse;
- Un seul stage clinique par formation facultative peut être accordé.

Le stage clinique doit commencer dans les six mois suivant l'attribution de la bourse et doit être terminé dans les douze mois suivant le début du stage. Un rapport final (avec sommaire des dépenses) doit être soumis dans les trois mois suivant la fin du programme avant que le solde de la bourse puisse être versé.

Date limite pour le dépôt de la demande

Hiver : le 15 février / Automne : le 15 novembre

Sélection

Le comité de sélection est composé de membres de la SOGC, du comité des membres débutants et du comité de promotion de la spécialité. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation.

Pour plus de renseignements

Coordonnateur des bourses destinées aux membres débutants - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

PRIX D'EXCELLENCE DE LA SOGC/FCSF EN JOURNALISME PORTANT SUR LA SANTÉ DES FEMMES

Description

Le Prix d'excellence de la SOGC/FCSF en journalisme portant sur la santé génésique des femmes souligne l'excellence des reportages portant sur les questions liées à la santé génésique des femmes paru dans les journaux grand public et les revues ou diffusés à l'échelle du Canada. Ce prix, créé par la SOGC et la Fondation canadienne de la santé des femmes (FCSF), vise à souligner les services rendus par la publication de tels articles en permettant aux femmes de faire des choix éclairés relativement à leur santé et à leur style de vie grâce à des renseignements précis, responsables et lucides.

Prix

Un prix en argent de 1 000 \$ et une plaque seront présentés aux gagnants de chacune des deux catégories médiatiques (reportages imprimés et diffusés) dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

Admissibilité

Ce prix vise les reportages portant sur les questions liées à la santé des femmes publiés dans des journaux grand public ou dans des revues ou qui ont été diffusés au Canada entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente. Les articles parus dans des revues spécialisées ne sont pas admissibles.

Catégories :

Reportage diffusé

- À la télévision ou à la radio (les reportages soumis doivent être de style documentaire et avoir une durée d'au moins 5 minutes)

Reportage imprimé

- Dans les journaux, les revues d'intérêt général ou les nouvelles en ligne (les articles imprimés doivent être des articles de fond et compter au moins 1 500 mots)



Date limite pour le dépôt de la nomination

Rendez-vous sur le site Web de la SOGC (www.sogc.org) pour une mise à jour à ce sujet.

Sélection

Tous les articles et les reportages sont évalués par un panel de spécialistes en santé des femmes, dont des gynécologues, des obstétriciens, des sages-femmes, des médecins de famille, des infirmières et des journalistes.

Pour plus de renseignements

Division des communications et des relations publiques
- Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7
Tél. : (613) 730-4192 ou sans frais au 1 (800) 561-2416
Télec. : (613) 730-4314 Site Web : www.sogc.org

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. SOUMISSIONS : Les nominations et les demandes doivent être soumises au bureau national de la SOGC. Les demandes admissibles doivent satisfaire tous les critères énumérés et être dûment remplies.

B. DATE LIMITE : Les demandes doivent porter un timbre faisant foi de la date d'envoi ne dépassant pas la date limite indiquée pour chacun des prix et chacune des bourses. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

C. SÉLECTION : Chaque membre du comité des prix aura l'occasion de passer les demandes et les nominations en revue et de les approuver ou de les rejeter en fonction de critères de sélection préétablis.

D. PRIX ET BOURSES : Les prix et les bourses se limitent à ceux décrits dans le présent document; ils peuvent être annulés, restreints ou modifiés sans préavis. L'attribution et la valeur des prix et bourses dépendent de la disponibilité du financement.

E. ATTRIBUTION : L'attribution des prix et des bourses sera effectuée dans le cadre de la soirée de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle (ACA), sauf avis contraire. Un sommaire de la biographie et des activités des lauréats peut être exigé des lauréats avant l'attribution.

F. RENSEIGNEMENTS SUR LES LAURÉATS : La SOGC se réserve le droit de publier le nom, le poste, la photo et la description du projet et(ou) des réalisations de chacun des lauréats.

G. DIVULGATION : Les candidats qui reçoivent d'autres bourses ou subventions pour le projet visé par le prix doivent en faire part dans leur demande.

H. PÉRIODE D'ATTENTE : Les lauréats passés peuvent poser leur candidature à nouveau pour la même bourse après une période d'attente de trois ans. On invite les candidats perdants à mettre leur demande à jour et à poser leur candidature à nouveau l'année suivante.

I. MODIFICATIONS : Les prix et les bourses peuvent être modifiés ou annulés à la discrétion de la SOGC. Veuillez vous reporter au site Web de la SOGC, à www.sogc.org, pour obtenir des renseignements à jour sur les prix et les bourses.

